

À la une

القلعة نيوز

أكثر من 2000 مشارك في مؤتمر بالبحر الميت GAIF 2026

إيام قليلة تفصلنا للحدث الاقتصادي التأميني العالمي المنعقد
٢٠٠٠ سجل October GAIF بالبحر الميت في الفترة ٤ - ٧
بمنصته أكثر من ٢٠٠٠ مشارك من ٤٨ دولة عربية واجنبية
ومحلية

بينهم ٢٥٠ مشاركا محليا
الوفود من جميع دول العالم مهمة بشكل كبير بهذا الحدث
الضخم فالشركات تتزاحم بشكل غير مسبوق لحجز مساحاتها
(من) البوئات

فشعار المؤتمر «العودة إلى المبادئ» والذي يستهدف استعادة
المبادئ المهنية الأساسية التي قامت عليها صناعة التأمين
اللافت في هذا المؤتمر بأن حجم المشاركة ضخمة و مؤشر لمدى
. الثقة الكبيرة بالاقتصاد الاردني وشركات التأمين فيها

تجهيزات ضخمة وترتيبات لوجستية لادق التفاصيل و اضاف
ترتيبات سياحية للوفود لتعريف الزوار بالمناطق السياحية
الاردنية وخدمة السياحة فيها

من النتائج المتوقعة للمؤتمر توقيع اتفاقية تدريبية مرتقبة بين
الاتحاد الأردني وسوق التأمين العراقي

٢٠٢٦ يستقطب قيادات وصنّاع قرار وخبراء في GAIF فالمؤتمر
صناعة التأمين، بينهم رؤساء مجالس إدارة وتنفيذيون ومديرون
عامون، واجتماعات ثنائية ولقاءات عمل



Tunis devient la capitale africaine de la gouvernance d'entreprise

P.03

Maroc: Assurance. Les nouveaux risques bousculent le métier d'intermédiaire

P.06

Assurances : Lomé accueillera le 12e Forum des Marchés de la FANAF

P.07

Agriculture : la Côte d'Ivoire prépare une assurance pour protéger les récoltes de riz face aux aléas climatiques

P.08

New Islamic insurance based on mutual assistance launches in Kazakhstan

P.09

Assurance Maritime : un marché entre hausse et transformation

P.11

المؤتمر يعتبر منصة لتسويق خدمات ومنتجات شركات
التأمين المحلية وبناء علاقات مع شركات التأمين المحلية
والعربية والعالمية

والذكاء الاصطناعي والخبرة الاكتوارية والتأمين البرامتري
سيكون حاضراً في جلسات المؤتمر

SOMMAIRE

Tunis devient la capitale africaine de la gouvernance d'entreprise 03

Séismes en Tunisie : quelles sont les régions les plus exposées selon une nouvelle étude
La transformation énergétique, levier du développement économique 03

La Tunisie, 4ème économie la plus innovante d'Afrique en 2026 04

Algérie : qui doit la souscrire et comment être indemnisé 05

Maroc: Assurance. Les nouveaux risques bousculent le métier d'intermédiaire 06

Assurances : Lomé accueillera le 12e Forum des Marchés de la FANAF 07

Le Bénin mobilise un financement international de 500 millions d'euros, avec l'appui du Fonds africain de développement 07

Agriculture : la Côte d'Ivoire prépare une assurance pour protéger les récoltes de riz face aux aléas climatiques 08

New Islamic insurance based on mutual assistance launches in Kazakhstan 09

Oman: Insurers firms record over 21,700 road accidents in 2Q2026 09

10 أكثر من 2000 مشارك في مؤتمر بالبحر الميت: GAIF

A price worth paying? A mineral security premium as insurance against supply disruptions 10

Assurance Maritime : un marché entre hausse et transformation 11

TUNISIE

L'ECONOMISTE

Directinfo
 L'information de dernière minute

Tunis devient la capitale africaine de la gouvernance d'entreprise

25/09/2026

L'Institut Tunisien des Administrateurs (ITA) a franchi un cap symbolique lors de sa dixième rencontre annuelle, tenue jeudi 24 septembre à Tunis : le lancement officiel du premier noyau de l'Institut Africain des Administrateurs, regroupant cinq pays fondateurs — la Tunisie, l'Algérie, le Mali, la Guinée et la Côte d'Ivoire.

Cette nouvelle structure continentale a pour vocation de promouvoir et d'harmoniser les normes internationales de gouvernance d'entreprise et de responsabilité sociétale et environnementale (RSE/ESG) au sein des institutions financières, des banques et des sociétés cotées en bourse dans les pays membres.

Le ton de la rencontre a été donné par Moez Joudi, président de l'ITA : « Le respect des normes internationales n'est plus une option, mais un mécanisme fondamental pour garantir la pérennité des entreprises, leur compétitivité et leur capacité à mobiliser des financements internationaux. » Un message qui résonne dans un contexte où les investisseurs étrangers conditionnent de plus en plus leurs engagements à des critères de gouvernance stricts.

Pour Anis Jaziri, président du Conseil des affaires tuniso-africain (TABC), l'ambition est claire : faire de la Tunisie la locomotive d'un réseau continental d'instituts d'administrateurs, consolidant ainsi le partenariat économique africain.

Sur le plan réglementaire, Hatem Smiri, président délégué du Collège du Conseil du Marché Financier, a indiqué que le CMF travaille à l'élaboration d'un cadre juridique de gouvernance et d'accompagnement pour le reporting ESG, adapté aux spécificités du marché financier tunisien et aligné sur les meilleures pratiques internationales.

Le directeur régional de la Société Financière Internationale (SFI), Ary Naïm, dont le partenariat avec l'ITA remonte à 2023, a quant à lui rappelé les trois piliers d'une gouvernance efficace : la gestion proactive des risques – notamment cybernétiques –, l'anticipation des mutations et le respect des standards ESG. Il a également souligné qu'une gouvernance de qualité constitue un levier essentiel pour relever le défi de l'emploi des jeunes en Afrique à l'horizon 2050.

Séismes en Tunisie : quelles sont les régions les plus exposées selon une nouvelle étude ?

26/09/2026

La Tunisie, souvent considérée comme une zone à activité sismique modérée à faible, présente en réalité un risque plus contrasté selon les régions, comme le souligne une récente étude publiée dans Scientific African.

En analysant 2 323 séismes historiques et instrumentés ainsi que les principales failles actives, les chercheurs ont identifié plusieurs zones particulièrement exposées, notamment l'Atlas tunisien, le golfe de Gabès, le golfe d'Hammamet et le nord-est du pays.

L'étude s'appuie sur des scénarios de sismicité maximale afin d'évaluer les niveaux de mouvements du sol et de mieux anticiper les conséquences de séismes importants. Elle met également en évidence des différences significatives entre certains sites étudiés, soulignant l'importance de prendre en compte le risque sismique dans la conception des infrastructures sensibles, notamment les hôpitaux, les barrages et les installations énergétiques.

ilBoursa.com
 La référence économique

La Tunisie, 4ème économie la plus innovante d'Afrique en 2026

30/09/2026

La Tunisie avance de cinq places dans le classement mondial de l'innovation. Derrière cette progression, un atout se détache nettement : le capital humain et la recherche, alors que le pays peine encore à transformer pleinement cette base scientifique en innovation économique.

La capacité d'une économie à innover ne se mesure plus seulement à ses dépenses de recherche ou au nombre de brevets déposés. Elle se joue aussi dans sa capacité à transformer les connaissances en technologies, en entreprises et, à terme, en nouvelles sources de croissance.

C'est cette chaîne, allant des moyens consacrés à l'innovation jusqu'aux résultats qu'elle produit, que cherche à mesurer le Global Innovation Index (GII).

Publié le 29 septembre 2026 par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), le Global Innovation Index 2026 classe 139 économies selon leurs capacités et leurs performances en matière d'innovation.

L'indice s'appuie sur 79 indicateurs répartis entre sept grands piliers : les institutions, le capital humain et la recherche, les infrastructures, la sophistication des marchés, la sophistication des entreprises, les connaissances et technologies, ainsi que la créativité. Les cinq premiers piliers mesurent les moyens et les conditions favorables à l'innovation, tandis que les deux derniers s'intéressent aux résultats effectivement produits.

La Tunisie gagne cinq places

Sur les 139 économies évaluées par le Global Innovation Index 2026, la Tunisie se classe au 71e rang mondial, avec un score de 29,3 sur 100. Elle améliore ainsi son classement de cinq places en un an, passant du 76e rang en 2025 au 71e en 2026.

À l'échelle africaine, la Tunisie occupe le 4e rang des économies les plus innovantes, derrière Maurice, le Maroc et l'Afrique du Sud. Elle devance ainsi le Botswana, l'Égypte et le Sénégal.

« La Tunisie s'appuie sur son capital humain et ses capacités scientifiques, se classant au 1er rang pour les diplômés en sciences et en ingénierie », soulignent les auteurs du rapport. Dans le détail, le capital humain et la recherche constituent le principal point fort de la Tunisie, avec un 45e rang mondial. Viennent ensuite les connaissances et technologies, où le pays se classe 53e, puis les résultats créatifs, au 60e rang.

Les autres piliers affichent des positions plus éloignées : la Tunisie occupe le 91e rang pour la sophistication des marchés, le 105e pour les infrastructures et la sophistication des entreprises, et le 108e pour les institutions.

Les économies les plus innovantes en Afrique

À l'échelle africaine, Maurice (50e) est l'économie la plus innovante du continent, avec un score global de 34,1 points. Le pays gagne trois places par rapport à l'édition 2025 et fait ainsi son entrée, pour la première fois, dans le Top 50 mondial.

Le Maroc (54e) occupe la deuxième place à l'échelle africaine. Le Royaume progresse lui aussi de trois places par rapport à l'édition précédente, confortant sa position parmi les économies les mieux classées du continent en matière d'innovation.

L'Afrique du Sud, classée 63e au niveau mondial, complète le podium africain. Sa troisième place s'explique notamment par de bonnes performances dans plusieurs composantes de l'innovation, notamment les infrastructures, la sophistication des marchés et des entreprises, ainsi que les connaissances et technologies.

Elle devance ainsi la Tunisie, qui se classe 71e au niveau mondial, suivie du Botswana (82e), de l'Égypte (83e), du Sénégal (90e), du Rwanda (96e) et du Kenya (97e). Le Ghana, qui occupe le 101e rang mondial, ferme pour sa part le Top 10 des économies africaines les mieux classées dans le Global Innovation Index 2026.

La Suisse, toujours l'économie la plus innovante au monde

La Suisse reste l'économie la plus innovante au monde en 2026, avec un score de 66,7 points. Elle conserve ainsi la première place pour la 16e année consécutive, devant la Suède (63,2 points) et les États-Unis (62,3 points). La République de Corée (61,4 points) et Singapour (61 points) complètent le Top 5.

Cette position s'explique notamment par la capacité de la Suisse à transformer ses ressources consacrées à l'innovation en résultats. Elle se classe au 2e rang mondial pour les intrants d'innovation et au 1er rang pour les résultats, avec un niveau de production supérieur à celui attendu compte tenu de ses moyens.

Le classement reste largement dominé par les économies avancées. Le Royaume-Uni occupe la 6e place, suivi des Pays-Bas (7e), de la Finlande (8e) et du Danemark (9e). La Chine ferme le Top 10 mondial avec 57 points. Elle constitue toutefois une exception parmi les économies les mieux classées, puisqu'elle est la seule économie à revenu intermédiaire à figurer dans ce groupe.

À l'autre extrémité du classement, le Niger (138e) et le Tchad (139e) ferment le GI 2026. Leurs scores respectifs de 12,1 et 9,5 points traduisent des performances nettement plus faibles sur l'ensemble des capacités et des résultats pris en compte par l'indice.

Maghreb

Algérie 360°

Algérie : qui doit la souscrire et comment être indemnisé

26/09/2026

Une inondation, un séisme ou une tempête, et la question tombe : qui paie les dégâts ? En Algérie, la réponse porte un nom que beaucoup de propriétaires ignorent, la CAT-NAT, une assurance obligatoire depuis 2003, dont le ministère des Finances a révisé la grille tarifaire fin août. Alors que les bulletins de vigilance orange se multiplient cette semaine dans le Grand Sud, voici qui doit la souscrire, ce qu'elle couvre et comment se faire indemniser.

L'actualité météo le rappelle : l'Office national de la météorologie (ONM) a émis plusieurs bulletins spéciaux de niveau orange ces derniers jours, annonçant jusqu'à 40 mm de pluie entre le 24 et le 26 septembre sur plusieurs wilayas du Sud, d'El Meniaâ à Djanet. Au-delà de la vigilance, ces épisodes posent une question très concrète : en cas de dégâts, qui indemnise ? Pour les biens, la réponse passe d'abord par l'assurance contre les catastrophes naturelles.

Qui doit souscrire l'assurance CAT-NAT

L'ordonnance n° 03-12 du 26 août 2003 a rendu cette assurance obligatoire. Son article 1er impose à tout propriétaire d'un bien immobilier construit en Algérie, particulier ou entreprise, d'assurer ce bien contre les effets des catastrophes naturelles. Seul l'État échappe à cette obligation.

Une inondation, un séisme ou une tempête, et la question tombe : qui paie les dégâts ? En Algérie, la réponse porte un nom que beaucoup de propriétaires ignorent, la CAT-NAT, une assurance obligatoire depuis 2003, dont le ministère des Finances a révisé la grille tarifaire fin août. Alors que les bulletins de vigilance orange se multiplient cette semaine dans le Grand Sud, voici qui doit la souscrire, ce qu'elle couvre et comment se faire indemniser.

L'actualité météo le rappelle : l'Office national de la météorologie (ONM) a émis plusieurs bulletins spéciaux de niveau orange ces derniers jours, annonçant jusqu'à 40 mm de pluie entre le 24 et le 26 septembre sur plusieurs wilayas du Sud, d'El Meniaâ à Djanet. Au-delà de la vigilance, ces épisodes posent une question très concrète

En cas de dégâts, qui indemnise ? Pour les biens, la réponse passe d'abord par l'assurance contre les catastrophes naturelles.

Qui doit souscrire l'assurance CAT-NAT

L'ordonnance n° 03-12 du 26 août 2003 a rendu cette assurance obligatoire. Son article 1er impose à tout propriétaire d'un bien immobilier construit en Algérie, particulier ou entreprise, d'assurer ce bien contre les effets des catastrophes naturelles. Seul l'État échappe à cette obligation.

Ce que couvre la garantie

Le décret exécutif n° 04-268 du 29 août 2004 fixe la liste des événements couverts. La CAT-NAT protège contre quatre types de catastrophes :

- les tremblements de terre ;
- les inondations et coulées de boue ;
- les tempêtes et vents violents ;
- les mouvements de terrain.

L'assurance prend en charge les dommages matériels directs causés aux biens assurés par un événement naturel d'une intensité exceptionnelle. Les incendies de forêt ne figurent pas dans cette liste.

L'indemnisation obéit à des plafonds et à une franchise fixés par les décrets d'application de 2004. Votre assureur peut vous préciser les conditions exactes de votre contrat.

Comment obtenir une indemnisation

Être assuré ne suffit pas pour être indemnisé. La procédure ne démarre qu'après la publication au Journal officiel d'un arrêté interministériel qui déclare l'état de catastrophe naturelle et précise la nature de l'événement, sa date et la zone concernée. Les ministres disposent de deux mois au plus après l'événement pour prendre cet arrêté. Sans cette déclaration officielle, la garantie CAT-NAT ne joue pas.

Une fois l'état de catastrophe naturelle déclaré, l'assuré déclare le sinistre à sa compagnie d'assurance, dans le délai fixé par son contrat. Celle-ci mandate un expert chargé d'évaluer les dégâts. Elle doit ensuite verser l'indemnité dans un délai de trois mois au plus après la remise du rapport d'expertise. En cas de désaccord sur l'évaluation, l'assuré peut demander une contre-expertise.

Il ne faut pas confondre ce régime assurantiel avec les aides exceptionnelles que l'État accorde parfois aux sinistrés, comme après les incendies de fin août. Ces aides relèvent de la solidarité nationale et non de la CAT-NAT.

Les conditions et délais d'indemnisation peuvent varier selon les contrats. Relisez attentivement votre police d'assurance et contactez votre assureur dès la survenue d'un sinistre.

De nouveaux tarifs depuis la fin août

Le ministère des Finances a révisé la grille tarifaire de la CAT-NAT par un arrêté du 21 juillet 2026, publié au Journal officiel n° 62 du 29 août 2026. Ce texte modifie l'arrêté du 31 octobre 2004, déjà retouché en 2017, et le ministère l'a présenté dans un communiqué du 1er septembre.

La nouvelle grille aligne le zonage sismique sur le Règlement parasismique algérien de 2024 (RPA 2024), et les tarifs sont révisés selon les différentes zones. Elle actualise aussi le prix normatif au mètre carré bâti, qui sert à calculer la valeur assurée d'un bien, et relève les primes minimales. Pour les biens des particuliers, la prime minimale annuelle passerait ainsi à 2 500 DA. Pour les installations industrielles et commerciales, le plancher serait fixé à 3 500 DA.

Certains publics bénéficient par ailleurs de réductions. Les retraités affiliés à la CNR peuvent profiter de remises auprès de la SAA sur plusieurs produits, dont la CAT-NAT. Les travailleurs et retraités de l'Éducation nationale disposent aussi d'avantages négociés avec des compagnies publiques d'assurance.



Maroc Assurance: Les nouveaux risques bousculent le métier d'intermédiaire

28/09/2026

Le métier d'intermédiaire d'assurance entre dans une nouvelle phase. À mesure que les risques se diversifient et que les technologies transforment les pratiques, agents et courtiers sont appelés à revoir leurs méthodes, leurs compétences et leur manière d'accompagner les assurés.

C'est dans ce contexte que la Fédération Nationale des Agents et Courtiers d'Assurance au Maroc (FNACAM) tiendra, le 8 octobre 2026 au Hyatt Regency Casablanca, sa 10^{ème} rencontre annuelle, placée sous le thème « Réinventer l'intermédiation face aux risques de demain ». Le changement climatique, les cyber-risques et les ruptures technologiques font désormais partie des enjeux auxquels le secteur de l'assurance doit répondre.

À ces nouveaux risques s'ajoutent la digitalisation des parcours et l'évolution des attentes des clients, qui modifient progressivement la relation entre l'assuré, l'assureur et l'intermédiaire. La rencontre entend ainsi poser une question centrale :

quelle place pour l'intermédiaire dans un secteur où la technologie prend une place croissante dans l'identification, l'évaluation et la prévention des risques ?

L'intelligence artificielle figure notamment parmi les technologies susceptibles de transformer les pratiques professionnelles. Pour les agents et courtiers, l'enjeu porte autant sur l'adoption de nouveaux outils que sur leur capacité à préserver leur rôle de conseil et d'accompagnement face à des risques de plus en plus complexes. Anticiper plutôt que subir. Le programme de cette 10^{ème} édition prévoit deux keynotes consacrées, d'une part, aux nouveaux risques et, d'autre part, aux transformations que les intermédiaires doivent anticiper pour assurer la pérennité de leur métier. Un premier panel s'intéressera aux mutations qui redessinent l'environnement du risque et à leurs répercussions sur l'assurance, avec un focus particulier sur les ruptures technologiques. La FNACAM entend également élargir le débat au-delà du marché marocain avec une séquence consacrée à l'intermédiation africaine de demain, qui réunira notamment des regards croisés avec le Bénin.

Un second panel s'intéressera enfin au profil de l'intermédiaire de demain : compétences, adaptation des pratiques et nouveaux modèles d'activité seront au cœur des échanges. Pour Farid Bensaïd, président de la FNACAM, cette transformation impose à la profession de repenser son rôle. « Les risques évoluent, les technologies transforment nos pratiques et les attentes des assurés changent. L'intermédiaire d'assurance ne peut pas rester à l'écart de ces évolutions. » Le président de la fédération met notamment en avant la nécessité pour les professionnels d'anticiper ces mutations tout en préservant les fondamentaux du métier : l'expertise, la proximité et l'accompagnement des clients.

Au-delà des outils technologiques, la question porte donc sur la capacité de l'intermédiaire à conserver une valeur ajoutée dans une chaîne de plus en plus digitalisée. Pour cette 10^{ème} édition, la FNACAM veut réunir agents et courtiers d'assurance, compagnies, experts, acteurs institutionnels, spécialistes des nouvelles technologies et de l'innovation ainsi que des acteurs économiques. L'objectif affiché est de confronter les expériences et d'ouvrir le débat sur les modèles d'intermédiation susceptibles d'émerger dans les prochaines années.

Afrique



Assurances : Lomé accueillera le 12e Forum des Marchés de la FANAF

24/09/2026

Lomé, la capitale togolaise, accueillera les 2 et 3 novembre 2026 le 12e Forum des Marchés de la Fédération des sociétés d'assurances de droit national africaines (FANAF). Organisée avec l'Association professionnelle des sociétés d'assurances du Togo (APSAT), la rencontre réunira les acteurs du secteur autour de la question des arriérés de primes dans l'espace de la Conférence interafricaine des marchés d'assurances (CIMA).

Les travaux seront consacrés à l'application de l'article 13 du Code CIMA, qui subordonne notamment la prise d'effet d'un contrat d'assurance au paiement de la prime. La disposition, issue de la réforme adoptée en 2011, encadre également les possibilités de paiement différé pour certains contrats.

Vers une discipline renforcée du marché

Le forum devrait notamment examiner la mesure des arriérés de primes, leurs causes ainsi que les mécanismes de recouvrement. Les participants doivent aussi plancher sur une éventuelle charte entre assureurs et intermédiaires portant sur l'encaissement et le reversement des primes, ainsi que sur le renforcement de la coopération entre la FANAF et la CIMA.

Le choix de ce thème intervient quinze ans après la réforme de 2011, qui avait renforcé le principe du paiement préalable des primes. La CIMA rappelle que l'article 13 interdit aux entreprises d'assurance de souscrire ou de renouveler certains contrats lorsque la prime n'a pas été payée.

Togo : les assurances privées développent les couvertures complémentaires santé

Au Togo, ce rendez-vous intervient alors que le secteur de l'assurance santé évolue également. En octobre 2025, la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et l'Institut national d'assurance maladie (INAM), organismes gestionnaires de l'Assurance maladie universelle (AMU), avaient signé une convention-cadre avec des institutions privées proposant des couvertures complémentaires santé.

Un symposium consacré à l'assurance santé est d'ailleurs prévu les 4 et 5 novembre 2026 à Lomé, au lendemain du Forum des Marchés. Il portera sur la construction d'un écosystème de l'assurance santé viable, inclusif et durable en Afrique.



Le Bénin mobilise un financement international de 500 millions d'euros, avec l'appui du Fonds africain de développement

29/09/2026

La République du Bénin a conclu, avec l'appui du Fonds africain de développement, un financement bancaire international d'un montant de 500 millions d'euros (environ 328 milliards de francs CFA) en faveur d'investissements prioritaires dans l'éducation, la santé, l'accès à l'eau, les infrastructures, les énergies renouvelables, l'agriculture et la création d'emplois pour les jeunes et les femmes béninois.

Cette transaction de référence, qui a eu lieu le 18 septembre 2026, fait suite à la 17e reconstitution des ressources du Fonds africain de développement (FAD-17), qui a constitué en décembre 2025 la plus grande reconstitution de son histoire. Elle s'inscrit dans la continuité du premier financement conclu en 2023 avec le soutien du Fonds, le guichet concessionnel du Groupe de la Banque africaine de développement. Elle illustre la capacité de l'institution panafricaine à accompagner les pays du continent dans la mise en place de solutions de financement innovantes à fort effet de levier et avec un impact tangible sur les populations bénéficiaires.

Le financement, d'une maturité finale de 12 ans, bénéficie d'un mécanisme innovant de rehaussement de crédit à travers une émission, par le Fonds africain de développement, d'une garantie partielle de crédit. Le financement a également bénéficié d'une assurance de seconde perte émise par la filiale d'assurance du Groupe de la Banque islamique de développement.

« La transaction est en droite ligne avec la nouvelle vision stratégique de la Banque dans l'accompagnement de nos clients, notamment avec son Point cardinal n°1 qui vise à mobiliser à grande échelle des ressources des marchés de capitaux, et dans le cadre de la Nouvelle architecture financière africaine pour le développement du continent », a déclaré Robert Masumbuko, responsable du bureau pays du Groupe de la Banque africaine de développement au Bénin.

Financial Afrik

Agriculture : la Côte d'Ivoire prépare une assurance pour protéger les récoltes de riz face aux aléas climatiques

29/09/2026

La Côte d'Ivoire avance sur la mise en place d'une assurance récolte fondée sur des indicateurs mesurables. Le riz fait partie des trois premières filières retenues par le PASSIR, aux côtés du coton et du palmier à huile. Pour les producteurs, l'enjeu est de mieux absorber les pertes provoquées par les aléas climatiques, alors que l'État multiplie en parallèle les investissements dans l'irrigation, les semences et la mécanisation.

Une mauvaise saison ne se résume pas à quelques sacs de riz en moins. Pour un exploitant qui a déjà payé ses semences, ses engrais, la préparation de la parcelle ou la main-d'œuvre, une sécheresse prolongée ou des pluies mal réparties peuvent déséquilibrer toute une campagne. La récolte diminue, mais les dépenses engagées restent.

C'est sur ce risque que la Côte d'Ivoire cherche désormais à agir avec le Projet de mise en place d'un mécanisme d'Assurance récolte indiciaire en Côte d'Ivoire (PASSIR). Du 2 au 4 septembre, le ministère de l'Agriculture, du Développement rural et des Productions vivrières réunissait ainsi à Yamoussoukro producteurs, administrations, experts de l'assurance et acteurs financiers de la filière riz. L'objectif était encore largement pédagogique : expliquer le fonctionnement de l'assurance indiciaire, présenter l'avancement du projet et préparer son appropriation par les futurs bénéficiaires. Les études de faisabilité ont retenu trois premières filières : le coton, le palmier à huile et le riz. Le PASSIR bénéficie d'un financement obtenu auprès de la Banque ouest-africaine de développement.

Une assurance au fonctionnement différent

Le principe diffère d'une assurance agricole classique. Après un sinistre, l'indemnisation n'est pas nécessairement calculée à partir d'une expertise individuelle de chaque parcelle. Elle repose sur un indice défini à l'avance. Selon les dispositifs, celui-ci peut être construit autour des précipitations, du rendement constaté dans une zone ou d'autres données permettant d'objectiver un choc agricole.

Lorsque le seuil prévu par le contrat est atteint, le mécanisme peut déclencher un paiement selon les conditions établies. Pour des exploitations nombreuses et dispersées, l'intérêt est évident : limiter le recours systématique aux expertises individuelles et accélérer le traitement des indemnisations.

Toutefois, une assurance de ce type n'est utile que si les données utilisées correspondent suffisamment aux réalités rencontrées sur le terrain. Le montant des cotisations, la nature des contrats et la qualité des indicateurs sont autant d'aspects à expliciter pour générer une plus grande adhésion chez les producteurs.

Mieux protéger pour faciliter l'investissement

Le mécanisme peut également agir sur une difficulté moins visible : le financement des exploitations. Accorder un crédit à un agriculteur dont le revenu dépend fortement des conditions météorologiques expose une banque ou une institution de microfinance à une incertitude importante. Une récolte assurée n'élimine pas ce risque, mais elle peut en absorber une partie. Le ministère de l'Agriculture voit ainsi dans l'assurance indiciaire un moyen de protéger les investissements des producteurs tout en créant de nouvelles possibilités d'intervention pour les institutions financières.

Construire une filière plus résistante aux chocs

La politique ivoirienne s'inscrit aussi dans une évolution régionale. En février 2026, la Banque africaine de développement, AfricaRice et la CEDEAO ont lancé à Bouaké le programme REWARD-AfricaRice. Doté de 8,5 millions de dollars et concernant quatorze pays d'Afrique de l'Ouest, il doit renforcer les chaînes de valeur rizicoles à travers l'amélioration des systèmes semenciers, des pratiques agricoles plus durables, de nouvelles technologies de transformation et une meilleure coordination entre les pays.

La disponibilité de meilleures données agricoles devient donc importante. En 2026, la Côte d'Ivoire a publié pour la première fois les résultats de son Enquête agricole annuelle 2024-2025, menée avec l'appui de la FAO, de la Banque mondiale et de l'initiative 50x2030. Cette publication doit renforcer la connaissance des exploitations et des productions, dans un secteur qui représente plus de 15 % du PIB national.

Monde arabe

KYPCMB/ ECONOMY

MIDDLE EAST
INSURANCE REVIEW

New Islamic insurance based on mutual assistance launches in Kazakhstan

28/09/2026

Existing insurance companies in Kazakhstan will be able to establish «Islamic windows» without creating separate legal entities, according to the Agency for Regulation and Development of the Financial Market (ARDFM). The initiative is aimed at developing Islamic insurance, known as takaful.

Islamic insurance framework has existed since 2015. The ARDFM noted that Kazakhstan has had a legislative framework for Islamic insurance since 2015. However, no specialized Islamic insurance companies have been established in the country to date, and takaful products have not gained widespread adoption.

One possible reason is the requirement to establish a separate legal entity and obtain a separate license to conduct Islamic insurance operations. Against this backdrop, the ARDFM has proposed considering an «Islamic window» mechanism that would allow existing insurers to develop takaful operations within their existing organizational structures.

Under the proposed model, Islamic insurance activities would be separated from conventional insurance operations. Separate accounting would be maintained for participants' funds, assets, liabilities, income and expenses, while takaful fund assets would be invested in Sharia-compliant instruments. Islamic window operations would be conducted in accordance with Sharia governance requirements and subject to appropriate regulatory oversight.

Product range could expand gradually

The product lineup would be developed in stages, taking into account actual demand and market readiness. The initial phase could include basic family and general takaful products, such as life insurance, accident insurance, auto insurance, travel insurance and health insurance.

According to the ARDFM, the proposed measures would help lower barriers to the development of Islamic insurance, increase the availability of Sharia-compliant products for individuals and businesses, diversify the market and create conditions for the gradual expansion of insurance coverage.

Oman: Insurers firms record over 21,700 road accidents in 2Q2026

29/09/2026

Preliminary data issued by the Financial Services Authority (FSA) show that insurance companies recorded around 21,700 road accidents during the second quarter of 2026, compared with around 18,900 accidents during the corresponding quarter in 2025, an increase of 14.8%. The accidents comprised 15,850 minor accidents, representing around 73% of the total, and 5,893 serious accidents, accounting for approximately 27%.

The data showed that the total number of road accident claims grew during the second quarter by 7.2%, compared with the same three months in 2025.

Claims related to minor accidents rose to 15,800, compared with 14,000 claims, an increase of approximately 12.5%. In contrast, claims related to serious accidents involving material damage declined to 2,900, compared with 3,300 claims, a decrease of around 11.9%.

Meanwhile, claims related to serious accidents involving injuries and medical treatment expenses increased to 3,200, compared with 3,100 claims, an increase of around 4%. Fatality-related claims also declined from 83 to 80.

Compensation amount

The total value of compensation, in addition to reported claims that had not yet been settled, reached around OMR25.1m (\$65.3m) during the second quarter of 2026, representing an increase of 19% compared with the corresponding period in 2025. This comprised approximately OMR12.48m for minor accidents, OMR5.3m for serious accidents involving material damage, and OMR6.2m for serious accidents involving injuries and medical treatment expenses, while fatality-related claims amounted to around OMR1m.



أكثر من 2000 مشارك في مؤتمر بالبحر الميت GAIF

2026/09/28

أيام قليلة تفصلنا للحدث الاقتصادي التأميني العالمي المنعقد بالبحر الميت ٢٠٢٦ October GAIF في الفترة ٤ - ٧

فقد سجل بمنصته أكثر من ٢٠٠٠ مشارك من ٤٨ دولة عربية واجنبية ومحلية

بينهم ٢٥٠ مشاركا محليا
الوفود من جميع دول العالم مهتمة بشكل كبير بهذا الحدث الضخم فالشركات تتزاحم بشكل غير مسبوق لحجز مساحاتها من (البوئات)

فشعار المؤتمر «العودة إلى المبادئ» والذي يستهدف استعادة المبادئ المهنية الأساسية التي قامت عليها صناعة التأمين

اللافت في هذا المؤتمر بأن حجم المشاركة ضخمة ويؤشر لمدى الثقة الكبيرة بالاقتصاد الاردني وشركات التأمين فيها

الاتحاد الاردني لشركات التأمين اعد

تجهيزات ضخمة وترتيبات لوجستية لادق التفاصيل وازاد ترتيبات سياحية للوفود لتعريف الزوار بالمناطق السياحية الاردنية وخدمة السياحة فيها

من النتائج المتوقعة للمؤتمر توقيع اتفاقية تدريبية مرتقبة بين الاتحاد الأردني وسوق التأمين العراقي

٢٠٢٦ يستقطب قيادات وصناع قرار وخبراء في GAIF فالمؤتمر صناعة التأمين، بينهم رؤساء مجالس إدارة وتنفيذيون ومديرون عامون، واجتماعات ثنائية ولقاءات عمل

المؤتمر يعتبر منصة لتسويق خدمات ومنتجات شركات التأمين المحلية وبناء علاقات مع شركات التأمين المحلية والعربية والعالمية

والذكاء الاصطناعي والخبرة الاكتوارية والتأمين البرامتري سيكون حاضرا في جلسات المؤتمر

A price worth paying? A mineral security premium as insurance against supply disruptions

30/09/2026

A recent proliferation of export controls underscores the growing economic risks posed by concentrated mineral supply chains

Growing geopolitical tensions and export restrictions are turning critical mineral supply concentration risks into real economic and national security challenges. Recent export controls on rare earth supply chains have shown that restrictions on relatively small volumes of minerals can have outsized consequences for industries worth trillions of dollars.

In April 2025, the Chinese government introduced major export controls on seven heavy rare earth elements and related magnets, causing significant impacts across downstream industries – some automakers were forced to cut utilisation rates or even temporarily halt production due to insufficient magnet supplies, resulting in significant economic losses for each day of lost production. In October 2025, these controls were significantly expanded to cover internationally-made products containing Chinese-sourced rare earths or produced using Chinese technologies. We estimate that full implementation of these controls could put USD 6.5 trillion of annual sales at risk across energy, automotive, electronics and defence sectors outside China. While the expanded controls have been temporarily suspended, the major supply risks remain.

The trend extends beyond rare earths and beyond China. The number of mineral tariff codes subject to export controls has tripled since 2023, encompassing many minerals critical to aerospace, defence, semiconductors and energy including gallium, germanium, yttrium, tungsten and tellurium. Various producing countries have introduced restrictions including the cobalt export quota by the Democratic Republic of the Congo, lithium trade restrictions by Zimbabwe and graphite in Mozambique. The recent surge of new export controls has transformed concerns around high supply concentration from a theoretical vulnerability into an immediate economic security challenge.



Ports et corridors

Liquidity, Unlocked: How Insurance Capital is Powering Private Markets

24/09/2026

Lors de son congrès annuel, l'International Union of Marine Insurance (Iumi) a présenté les données du marché mondial de l'assurance maritime.

Le 23 septembre s'est ouvert le congrès annuel de l'International Union of Marine Insurance (Iumi). Au cours de ces journées, l'organisation internationale a présenté les chiffres du marché. Alors, avec 42,6 Md\$ de primes, le marché de l'assurance maritime gagne 5,5% en 2025. Une progression que l'organisation tempère.

L'Europe concentre 46,5% du marché

En effet, cette progression de 5,5% masque des réalités contrastées selon les segments d'activité et les régions géographiques. Ainsi, l'augmentation des primes s'explique principalement par les mouvements de change, notamment la dépréciation du dollar. D'autre part, cette croissance est soutenue par des volumes échangés en augmentation. Dans ce contexte, l'Europe conserve sa position dominante avec 46,5% des primes mondiales. Sur la seconde marche du podium intervient la région Asie-Pacifique. Elle représente 30,8% du marché. L'Amérique latine prend la médaille de bronze avec 10% du marché. Viennent ensuite, l'Amérique du Nord avec 7,2%, le Moyen-Orient avec 3,5% et l'Afrique avec 2,1%.

Les assurances facultés : 57% des primes

Le marché des facultés (marchandises) s'octroie la part du lion. Ce secteur capte 57% des primes mondiales avec 24,2 Md\$ en 2025. Il gagne 6,9% en 2025. L'assurance corps progresse de 9,4% à 10,5 Md\$. Enfin, les assurances pour l'énergie et l'offshore représentent 11,1% du marché avec des primes en légère hausse. Des chiffres encourageants mais qui cachent aussi une autre réalité. Lors du congrès, les intervenants ont souligné « que cette croissance apparente dissimule un marché structurellement « soft », caractérisé par une capacité d'assurance excédentaire et une concurrence accrue ». David Brews, représentant de Iumi, note que le marché des facultés s'est adouci en 2025 plutôt que de se corriger, une tendance qui se poursuit en 2026.

Des défis structurels à relever

Plusieurs facteurs expliquent cette situation paradoxale. La capacité d'assurance disponible dépasse la demande. Alors, le marché subit une pression sur les primes à la baisse. La concurrence entre assureurs s'intensifie. Une tendance qui se remarque notamment dans le marché des facultés et des corps. De plus, les risques géopolitiques croissants,

notamment les tensions dans les routes commerciales stratégiques, compliquent l'évaluation et la tarification des risques. Le secteur fait face à des défis structurels majeurs qui redéfinissent son paysage. Le vieillissement de la flotte mondiale augmente les risques techniques et les coûts de réparation, comme en témoigne le nouvel indice d'inflation coque révisé par Iumi. Les initiatives de décarbonation du secteur maritime transforment les profils de risque et nécessitent de nouvelles approches d'assurance.

L'impact des sanctions internationales

En outre, les sanctions internationales modifient la répartition géographique des risques. Ainsi, la Russie enregistre une croissance artificielle de ses primes corps (+42%). Les opérateurs russes ne peuvent placer leurs risques à l'étranger en raison des sanctions. Ils sont limités au marché national et donc subissent des hausses de primes artificielles. De son côté, le secteur de l'énergie offshore, bien que stabilisé, reste sous pression en raison de la volatilité des prix du pétrole et des transitions énergétiques.

L'implication des acteurs face aux changements

Les assureurs maritimes doivent adapter leurs stratégies face à ces évolutions. La diversification géographique devient cruciale pour limiter une exposition sur un pays. Face aux changements, les assureurs s'adaptent. Ils proposent de nouveaux produits pour couvrir les nouveaux risques liés à la transition énergétique et aux technologies maritimes émergentes. Les experts s'accordent pour montrer que ces changements représentent un axe de développement. De plus, la collaboration entre assureurs, courtiers et armateurs s'intensifie pour mieux évaluer et mutualiser les risques géopolitiques croissants. Les outils d'analyse de données et les modèles de tarification dynamique gagnent en importance pour maintenir la rentabilité dans un environnement concurrentiel.

La géopolitique, un facteur de risques

Outre les changements liés aux réglementations internationales, les assureurs sont confrontés aux crises géopolitiques et aux changements climatiques. En effet, Gary Field, directeur commercial du P&I Club Lockton, rappelle que « la géopolitique est désormais un facteur dominant sur les marchés de l'assurance maritime ». Les tensions affectent directement le marché des risques de guerre via des annulations temporaires, des exclusions révisées et l'étendue des zones à haut risque désignées. Par ailleurs, les sanctions internationales créent des défis pour le monde de l'assurance maritime